

## Les Amériques en juillet 2001

Même s'il ne faut pas oublier le fiasco de la réunion du G-8 à Gênes, ce sont surtout les sombres prévisions économiques aux États-Unis, le nouveau plan de stabilisation en Argentine et les différends commerciaux qui ont attiré l'attention. Que le commerce adoucisse les mœurs, on y croit de moins en moins, et pour cause : la dispute entre le Canada et le Brésil sur le marché des jets régionaux continue sans courtoisies aucune, tandis que dans le Cône Sud, on dévalue sa monnaie ou hausse ses barrières tarifaires sans plus de gêne. L'optimisme reste toutefois de rigueur : les États-Unis continuent de croire que le recul de la croissance n'est que momentané. La Commission du libre-échange de l'ALENA a conclu sa rencontre le 31 juillet sur une note d'autosatisfaction. Le FMI a de son côté félicité l'Argentine pour son nouveau programme et tout un chacun continue de penser que la nouvelle ronde de négociation multilatérale pourra enfin être lancée à Doha en novembre prochain.

\* \* \*

### ALENA

#### • Conjoncture économique

Le *Bureau of Economic Analysis* a publié ce mois-ci les statistiques de base sur la croissance économique américaine pour le second trimestre de l'année. Avec un taux de croissance du PIB de 0,7 %, inférieur aux prévisions (entre 0,9 % et 1,2 %), l'économie américaine est au plus bas depuis le premier trimestre 1993. Avec en arrière-fond la déconfiture du secteur des NTIC, les restructurations et mises à pied massives dans l'industrie et la récession historique du secteur informatique, l'économie américaine glisse dans la récession. Depuis l'exceptionnel deuxième trimestre 2000, pendant lequel le PIB avait atteint 5,7 % de taux de croissance révisé sur une base annuelle, celle-ci est en roue libre : 1,3 % et 1,9 % aux troisième et quatrième trimestre 2000, 1,3 % au premier trimestre de cette année, et maintenant 0,7 %. Il n'y a pas que les chiffres du PIB qui sont mauvais : les investissements des entreprises ont chuté de - 13,6 % au deuxième trimestre (- 0,2 % au premier trimestre) ; les stocks ont chuté de - 26,9 % (-27,1 % au premier trimestre) ; les exportations de biens et services sont en baisse pour un troisième trimestre consécutif (T4 2000 : - 4 % ; T1 2001 : -1,2 % ; T2 2001 : - 9,9 %) ; et le taux de chômage, maintenant de plus de 4,5 % est à la hausse.

Autre source de préoccupation : les comptes extérieurs. Même si le déficit extérieur tend à diminuer, de - 11,4 % en mai pour atteindre les 28,3 milliards de \$ É.-U., on notera

malgré tout que la chute des exportations a été beaucoup plus forte au deuxième trimestre (- 9,9 %) que celle des importations (- 6,7 %). Pour le mois de mai, reflet du ralentissement économique, les secteurs importateurs les plus touchés sont les biens en capital tels les semi-conducteurs, les équipements en télécommunication, les ordinateurs et accessoires et les moteurs d'aviation, tandis que les secteurs exportateurs gagnants ont été ceux de l'équipement de forage pétrolier, l'aéronautique, l'automobile et les produits pharmaceutiques. Toujours pour le mois de mai, la Chine (6,2 milliards), le Canada (4,9 milliards), le Japon (4,8 milliards) le Mexique (2,7 milliards) et l'Allemagne (2,6 milliards) figurent en tête de liste des pays avec lesquels les États-Unis enregistrent les déficits commerciaux les plus substantiels.

La consommation des ménages et la construction résidentielle restent fermes, en croissance, respectivement, de 2,1 % et 7,4 % pendant le deuxième trimestre. Il en va de même des dépenses publiques, ce qui est plus surprenant : + 5,5 % contre 5,3 % au premier trimestre (selon les comptes nationaux). Il en va de même des revenus des ménages qui continuent de progresser, de 0,3 % en juin contre 0,2 % en mai, selon le département du Commerce. Le revenu personnel disponible a ainsi augmenté, malgré la hausse du chômage, de 2,5 % au deuxième trimestre, contre 2,7 % le trimestre précédent (3,5 % en 2001 ; 2,5 % en 2000).

Dans un rapport fort intéressant bien que partisan présenté fin juillet, le président du *Joint Economic Committee*, Jim Saxton, présente deux scénarios possibles : un ralentissement momentané avec reprise rapide en V et une récession avec reprise lente en U. Selon le premier scénario, le ralentissement ne serait que conjoncturel et imputable à une conjonction de facteurs défavorables. (<http://www.house.gov/jec/growth/assess2.htm>).

Pour celui, exception faite d'une courte récession de 8 mois du début des années quatre-vingt-dix, l'économie américaine a connu une croissance remarquable pendant dix huit années consécutives qui contraste d'autant plus avec la période d'après-guerre que l'économie américaine n'aurait été en récession que pendant 4 % à peine du temps, contre le quart du temps avant 1983. La comparaison est étonnante, sinon osée, mais chacun trouve son compte comme il peut, surtout s'agit de faire remonter la croissance aux années Reagan alors que l'administration Clinton se plaisait à faire coïncider celle-ci avec le début de son premier mandat. Toujours est-il que tout le mérite pour ces résultats remarquables doit être donné pour Saxton à une combinaison de quatre facteurs : 1) une politique budgétaire responsable ; 2) une réforme fiscale qui favorise l'investissement et la productivité ; 3) une ouverture accrue des marchés qui encourage spécialisations et efficience ; 4) les investissements productifs massifs incorporant les nouvelles technologies.

Selon le scénario en V, cette croissance aurait été ébranlée sous l'effet de quatre facteurs adverses. Tout d'abord, la Réserve fédérale, surestimant la menace inflationniste, aurait à tort relevé ses taux d'intérêt à six reprises entre juin 1999 et mai 2000, pour les faire porter à 6,5 %, soit une augmentation de 175 points de base, et imposé des conditions d'accès plus restrictives au crédit et autres sources de financement. Ensuite, l'augmentation brutale des prix de l'énergie a eu un impact sévère sur la consommation et l'activité économique. Par ailleurs, le dégonflement de la bulle boursière a fait jouer en sens inverse l'effet de richesse sur la consommation des ménages et rendu plus coûteux et plus difficile l'accès des entreprises aux marchés des capitaux et aux marchés boursiers. Enfin, la progressivité de l'impôt aurait entraîné une croissance des rentrées fiscales supérieure à celle de l'économie,

créant ainsi une surcharge fiscale dont l'un des effets aurait été de pénaliser l'initiative privée. L'effet de ces facteurs serait maintenant chose du passé et tout concorde pour laisser penser que, si les politiques continuent d'aller dans le bon sens, la politique monétaire dans le sens de l'appui à l'activité, la politique énergétique dans le sens de la conservation de l'énergie et du soutien à la production et à l'exploration, et la politique fiscale dans celui du rééquilibrage et de la diminution de la ponction fiscale, tout devrait rapidement rentrer dans l'ordre, auquel cas l'économie américaine n'aurait connu qu'un palier avant de repartir de plus belle.

L'autre scénario, en U, en appelle, de manière étonnante d'ailleurs, à la théorie autrichienne du surinvestissement. Dans ce cas, les problèmes de l'économie américaine seraient plus structurels et les réajustements nécessaires rappelleraient, sous une forme renouvelée, ceux d'avant-guerre. Pour les tenants de ce scénario, l'économie américaine serait entrée depuis vingt années dans une nouvelle ère, marquée entre autres par l'âge de l'information, la stabilité des prix, la globalisation et l'accès élargi des particuliers aux marchés boursiers. L'économie américaine connaît actuellement sa première récession de cette ère nouvelle, une récession qui serait imputable aux déséquilibres monétaires et financiers engendrés par un excès d'euphorie. Il y aurait eu surinvestissement, surcapacité de production et bulle financière, le tout s'accompagnant de faibles taux d'épargne (le taux d'épargne des particuliers a été de 2,4 % en 1999 et de 1 % en 2000), de surendettement, de mauvais choix d'investissement et de déficits structurels du compte courant. Enfin, c'est la face cachée du problème et en même temps la voie par laquelle passera sa résolution, tout ceci n'a été possible que parce que le taux d'intérêt naturel de l'économie, celui qui correspond à l'équilibre entre l'épargne et l'investissement, s'est écarté à la hausse du taux du marché (le taux directeur de la Réserve fédérale), soit (ou les deux) parce que les taux de profit ont augmenté rapidement (innovations et nouvelles technologies), soit parce que la politique monétaire a été trop laxiste. Les retournements observés, sur les marchés boursiers et financiers et maintenant, par propagation, dans l'ensemble de l'économie, indiqueraient que l'économie américaine est entrée dans le temps des ajustements, auquel cas il revient de laisser aller la récession jusqu'au bout de sa course, un point de vue qu'a défendu à plusieurs reprises Alan Greenspan (en opposition radicale avec celui qu'ont toujours défendu les keynésiens), quitte à se servir de l'instrument monétaire pour contrôler l'onde de choc et à limiter les dégâts d'un rééquilibrage raté. Mais, quoi qu'il en soit, les réajustements prendront du temps et la reprise risque de se faire attendre, le temps que tous les déséquilibres soient résorbés. D'où la forme en U que le mouvement prendra.

Ralentissement, récession ou dégringolade ? Tous les scénarios sont possibles. C'est plutôt l'incertitude qui règne. L'administration Bush demeure confiante en la capacité de rebond de l'économie américaine et continue de croire aux vertus magiques de sa réforme fiscale pour relancer la croissance, les premiers chèques de retour d'impôt ayant commencé à être envoyés aux Américains. Plus de 50 milliards de \$ É.-U. devraient ainsi être injectés dans l'économie, ce qui s'ajoutant aux six baisses consécutives du loyer de l'argent de janvier à juillet, devrait selon elle, suffire à remettre l'économie américaine sur les rails de la croissance. La Réserve fédérale, avec en première ligne Alan Greenspan, fait, quant à elle, preuve de plus de retenue, tablant sur une croissance économique qui s'établirait, au mieux, à l'intérieur d'une fourchette de 1,25 % à 2 %. Le 18 juillet, devant la Chambre des représentants, évoquant la dégradation de l'économie, Alan Greenspan n'excluait pas une nouvelle diminution du taux directeur le 21 août prochain, date de la prochaine réunion du

comité de politique monétaire de la Fed, sinon avant si la conjoncture se détériorait plus rapidement, ce que semblent indiquer les premiers indicateurs pour le mois de juillet, l'indice avancé NAPM et les chiffres de l'emploi en particulier. Mais l'inquiétude ne vient plus seulement des États-Unis ; la décélération de la croissance et la morosité gagnent maintenant l'Asie et de l'Europe, deux régions pour lesquelles les prévisions de croissance ont également été révisées à la baisse. Ce qui ne manque d'ailleurs pas, soit dit en passant, de soulever de sérieuses questions ; moins parce que l'effet du ralentissement économique aux États-Unis commence à faire sentir ses effets un peu partout, que parce que l'on peut se demander pourquoi, lorsque la croissance économique aux États-Unis était vigoureuse, la croissance a été aussi anémique en Europe, le Japon peinait autant à sortir de la récession et le reste de l'Asie à retrouver ses taux de croissance historiques.

Dans les Amériques, la décélération économique aux États-Unis, commence à faire sentir ses effets. Ainsi, les pays d'Amérique latine ont enregistré un taux de croissance économique peu encourageant, ne dépassant pas les 2 % pour le premier trimestre de 2001 (selon le FMI). Au Canada, les statistiques pour le mois de mai publiées par Statistique Canada sont modestement encourageantes : le PIB a augmenté de 0,3 %, la production manufacturière de 0,9 %, la plus forte progression dans les 12 derniers mois, et les livraisons de 2,1 %. Le taux d'utilisation de la capacité de production s'établissait, en mai, à 84,1 % et taux de chômage, en légère hausse, à 7 % en juin. Les exportations se ressentent toutefois du ralentissement aux États-Unis, celles-ci ayant baissé de - 0,9 % en mai, tandis que les importations, un indicateur de la dégradation du climat des affaires, de - 1,4 %. La balance commerciale affiche néanmoins un solide excédent de près de 7 milliards de \$ can. pour ce mois, de même que la balance courante, soit 12,7 milliards. Les dernières données disponibles indiquent par ailleurs que, pour le premier trimestre, la croissance du PIB a été de 0,6 % (2,6 % sur une base annuelle), celle du revenu personnel disponible à 1,5 % (5,5 % sur une base annuelle) et celle des dépenses personnelles de 0,9 % (3,3 % sur une base annuelle). L'investissement, par contre, est bien orienté à la baisse : - 3,2 % (- 1,3 % sur une base annuelle) ; de même que les bénéfices des entreprises : - 6,9 % (- 9,7 % sur une base annuelle).

Au Mexique, la situation est plus contrastée qu'au Canada. Malgré la surévaluation du peso et le ralentissement notable de son économie, un maigre 1,9 % de croissance du PIB au premier trimestre (sur une base annuelle), comparé aux 6,9 % enregistrés en 2000, le Mexique continue de faire assez bonne figure. Les salaires ont augmenté, en mai, de 5,5 % (base annuelle) et les prix à la consommation, de 6,6 % en juin (base annuelle). La production industrielle est néanmoins toujours orientée à la baisse : - 3,4 % en mai, sur une base annuelle. La balance commerciale avec les États-Unis enregistre un solide surplus de 1,5 milliards de \$ É.-U. pour le premier trimestre de cette année. Autre signe encourageant : selon le représentant du Secrétariat de l'économie du Mexique auprès de l'Union européenne (UE), le commerce bilatéral (qui demeure déficitaire) avec l'UE aurait augmenté de 24 % depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange l'an dernier. Tous partenaires commerciaux confondus, la balance commerciale du pays a enregistré au premier trimestre de 2001 un déficit deux fois plus important que celui de l'an dernier à la même période, soit 4 milliards de \$ É.-U., des résultats s'expliquant, selon le Secrétariat du Trésor, entre autres, par la diminution de la valeur des exportations pétrolières. Les exportations sont toutefois orientées à la baisse, de - 4,4 % en juin par rapport au même mois de l'année dernière, tout comme les importations (- 5,6 %).

## • L'ALENA, sept ans plus tard

Félicitations mutuelles à l'issue de la réunion de la Commission du libre-échange de l'ALENA qui s'est tenue à Washington le 31 juillet et à laquelle participaient les trois ministres responsables du commerce, Robert B. Zoellick pour les États-Unis, Pierre S. Pettigrew pour le Canada et Luis Ernesto Derbez pour le Mexique. Si les États-Unis n'ont évidemment pas manqué de citer l'ALENA en exemple, le Mexique étant la preuve par A plus B que le libre-échange était fructueux pour tous, à commencer pour les pays en développement, le Canada est sorti de la réunion fort satisfait des clarifications (somme toute fort modestes) qui ont été apportées au controversé chapitre 11 de l'accord. Celles-ci portent sur deux points. Les ministres se sont tout d'abord entendus sur le fait qu'aucune disposition de l'accord n'impose un devoir de confidentialité aux parties contestantes dans le cadre d'un arbitrage. L'entente est importante dans la mesure où tous les documents soumis au tribunal ou produits par ce dernier peuvent être rendus publics, sous réserve néanmoins de supprimer l'information commerciale de nature confidentielle, l'information privilégiée ou ne pouvant être rendue publique et l'information qu'une partie contestante ne peut divulguer aux termes des règles d'arbitrage pertinentes. Les trois ministres ont également réaffirmé que tous les documents pertinents, y compris l'information confidentielle, peuvent être communiqués à des fonctionnaires fédéraux, des États ou des provinces. Le second point porte, quant à lui, sur l'interprétation de la norme minimale de traitement à accorder aux investissements effectués par les investisseurs d'une autre partie. La norme de l'ALENA sera la norme minimale du droit international coutumier. Il est également convenu que les concepts de "traitement juste et équitable" et de "protection et sécurité intégrales" ne prévoient pas de traitement supplémentaire ou supérieur à celui qui est exigé par le droit international coutumier.

Les représentants des trois parties contractantes ont profité également de l'occasion pour souligner les progrès réalisés en vue d'un quatrième cycle de réductions tarifaires accélérées, les changements apportés devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2002. A-t-il été question de pétrole et d'eau dans les discussions ? Rien ne transpire à ce sujet dans le communiqué final.

Un document intitulé, *L'ALÉNA après sept ans. Faire fructifier un partenariat nord-américain*, a été publié pour l'événement par le MAECI. Disponible sur le site du ministère (<http://www.dfait-maeci.gc.ca>) le document dresse un bilan fort élogieux de l'ALENA. On y mentionne, entre autres, que le volume total du commerce entre les trois pays est passé de 297 milliards de \$ É.-U. à 676 milliards de \$ É.-U. entre 1993 et 2000, que les exportations canadiennes vers les deux autres pays ont plus que doublé au cours de cette période (109 % d'augmentation contre 29 % vers le reste du monde), que celle du Mexique vers le Canada et les États-Unis ont augmenté de 238 % et celles des États-Unis vers leurs deux partenaires ont également plus que doublé comparativement à une augmentation de 52 % vers le reste du monde.

Autre satisfecit : le stock d'investissement direct étranger (IDE) a doublé aux États-Unis entre 1993 et 1999 ; il a augmenté de 57 % au Canada et de 72 % au Mexique au cours de la même période. Les chiffres sont d'ailleurs particulièrement impressionnants pour les États-Unis. Selon les données fournies par le Département du Commerce, les entrées d'IDE sont passées de 45,6 milliards de \$ É.-U. en 1994 à 320,8 milliards de \$ É.-U. en 2000. Entre 1997 et 1999, les États-Unis ont concentré à eux seuls pas moins de 28,1 % de tous les flux d'IDE

entrants dans le monde (soit à eux seuls plus que tous les pays en développement réunis), le Canada 2,9 % et le Mexique 1,7 % (données de la CNUCED). Actuellement, le stock d'IDE représente au Canada 23,9 % du PIB, au Mexique 14,3 % du PIB et aux États-Unis 9,5 %. En 1990, les pourcentages étaient pour les trois pays, respectivement, de 19,7 %, 8,5 % et 7,1 %.

Sur l'emploi, le document est un peu moins disert mais on y apprend néanmoins qu'au cours des sept années de l'ALENA l'emploi a connu une croissance de 16 % au Canada, de 28 % au Mexique et de 12 % aux États-Unis, et évidemment que, moteur de la croissance, le commerce génère à la fois emplois de qualité et revenus plus élevés. Une étude, intitulée « *NAFTA at Seven. Its impact on workers in all three nations* », et produite par l'*Economic Policy Institute* (Washington) que dirige Jeff Faux, jette regard un peu plus critique sur les résultats de l'ALENA à ce sujet. On y apprend, entre autres, qu'aux États-Unis l'ALENA aurait fait perdre 766 000 emplois entre 1993 et 2000, dont 545 000 dans le secteur manufacturier, le secteur du matériel électrique et électronique ayant perdu à lui seul près de 109 000 emplois. Pour le Canada, l'étude de Bruce Campbell nous apprend que les importations détruisent plus d'emplois que les exportations n'en créent. Entre 1989 et 1997, le secteur d'exportation a créé 870 700 emplois mais les importations en auraient fait perdre 1 147 100. L'étude sur le Mexique, réalisée par Carlos Salas, est plus révélatrice encore. Elle nous apprend, entre autres, que le PIB devrait augmenter en moyenne de 7 % par année pour rencontrer l'offre de main-d'œuvre qui croît actuellement de 2,5 %, que le revenu réel par heure a chuté de 40 % en moyenne entre 1991 et 1998 (- 48 % dans le cas des petits propriétaires et - 27 % dans le cas des salariées), que, pour la ville de Mexico, le salaire minimum a baissé de 18 % entre 1993 et 1999 et le salaire moyen dans l'industrie manufacturière a baissé de près de 21 % au cours de la même période, et que 35 % des nouveaux emplois créés l'ont été dans le secteur de la *maquiladora* entre 1995 et 1999 mais aussi que de plus en plus de travailleurs travaillent à leur propre compte (22,8 % de l'emploi total en 1998 contre 16,6 % en 1991). Pour l'auteur, et c'est la conclusion qu'il tire de son étude, l'ALENA est loin d'avoir favorisé un meilleur développement ; il n'a profité qu'à quelques secteurs de l'économie, celui de la *maquiladora* en particulier, et qu'aux plus riches ; parallèlement, il a augmenté l'inégalité des richesses et réduit les revenus et la qualité du travail pour la grande majorité des travailleurs. Comme quoi tout n'est peut-être pas aussi rose que les ministres du commerce des trois pays se plaisent à le laisser entendre...

## • Commerce

### Canada

Au début de juillet et grâce aux garanties financières apportées par le gouvernement canadien, Bombardier a en effet remporté l'"un des plus gros contrats de son histoire" sur son concurrent Embraer, en obtenant la commande de la compagnie Northwest Airlines, totalisant les 1,68 milliards de \$ can. Ottawa aurait en effet financé jusqu'à 80 % de la transaction, en octroyant à Northwest un prêt de 1,2 milliards de \$ can. , sur quinze ans, pour les 75 appareils commandés. C'est la deuxième fois que les autorités canadiennes viennent prêter main-forte à Bombardier (après le contrat d'Air Wisconsin d'un montant similaire), le ministre du Commerce international, Pierre S. Pettigrew, estimant que tant que le Brésil ne démantèlera pas ses programmes ProEx de subsides financiers aux transactions commerciales, le Canada a peu de raisons de se gêner et qu'il donnera aux Brésiliens, dicit le ministre : "le goût de leur propre médecine"...De son côté, l'OMC s'est, pour une cinquième

fois consécutive, prononcée, le 26 juillet, en faveur du Canada dans ce dossier qui prend des allures de véritable saga. De deux choses l'une : ou Proex ne favorise pas les clients d'Embraer, ou il se conforme à l'Arrangement de l'OCDE relatif aux lignes de crédits à l'exportation bénéficiant d'une aide publique, auquel cas celle-ci doit offrir des taux d'intérêt qui ne soient inférieurs aux taux commerciaux de référence, ne pas excéder en durée dix ans, ne pas dépasser en montant 85 % de la valeur de la transaction et les taux d'intérêt doivent inclure les frais d'administration. Le différend remonte au 18 juin 1996, date à laquelle le Canada a demandé à l'OMC la mise sur pied d'un groupe spécial. Confirmant la décision prise en appel le 21 juillet 2000, le groupe spécial d'arbitrage de l'OMC avait autorisé, le 28 août 2000, le Canada à appliquer des contre-mesures économiques au Brésil pour un montant de 322 millions de dollars par année. Le Canada n'a pas encore utilisé jusqu'ici de ce droit, au demeurant peu efficace vu le faible niveau d'échanges entre les deux pays, préférant agir unilatéralement et financer directement les transactions de Bombardier.

Autre saga, celle du bois d'œuvre. Si le dossier suit son petit bonhomme de chemin, le Département du Commerce des États-Unis ayant reporté au 9 août prochain l'annonce de sa décision relative aux droits compensatoires qui pourraient s'appliquer sur le bois d'œuvre canadien, le Canada s'est néanmoins réjoui de la décision américaine, le 27 juillet, d'exclure les provinces atlantiques de l'enquête sur les droits compensatoires. Dans le dossier de l'acier par contre, même s'il se trouve en principe exclu de l'enquête ouverte par l'administration américaine, le Canada entend néanmoins prendre des mesures pour empêcher les États-Unis d'imposer des restrictions aux exportations canadiennes de même que pour contrer les effets de détournement de commerce vers le Canada, celui-ci subissant le contre-coup des mesures américaines. Le Canada a décidé par ailleurs d'aller de l'avant contre les États-Unis et de demander à l'OMC, à la fin juillet, de mettre sur pied un groupe spécial de règlement des différends pour trancher la question des droits retenus auprès des compagnies étrangères en vertu de l'Uruguay Round Agreements Act. Suite à un amendement introduit par le sénateur démocrate Robert Byrd et entériné par le président Clinton le 28 octobre 2000, le produit des taxes imposées sur certains produits importés en provenance de pays reconnus coupables de dumping est en effet bloqué dans un compte spécial pour être ensuite redistribué aux entreprises américaines qui se sont plaintes. Le Canada n'est pas le seul pays à s'adresser à l'OMC ; l'UE, le Brésil, le Chili, l'Australie, l'Inde, la Corée, le Japon, l'Indonésie et la Thaïlande ont décidé de faire front commun et de déposer une plainte devant l'organisation le 24 juillet. Dans ce dossier, les États-Unis ne sont d'ailleurs pas aux bouts de leurs peines puisque l'Organe d'appel de l'OMC a donné raison au Japon et que maintenant, c'est au tour de l'Inde de saisir l'Organe de règlement des différends.

## **États-Unis**

Comme on pouvait s'y attendre, aux tous derniers jours de juin, l'Organe de règlement des différends de l'OMC a estimé que les aides fiscales américaines à l'exportation (Foreign Sales Corporations, FSC) contrevenaient aux dispositions et règles de l'organisation. Celles-ci permettent essentiellement aux entreprises exportatrices de bénéficier d'une réduction de 30 % de leur contribution fiscale, une mesure jugée déloyale par l'Union européenne, qui pourrait maintenant décider d'imposer des sanctions allant jusqu'à 4 milliards de \$ É.U. sur les produits d'origine états-unienne si des correctifs ne sont pas immédiatement apportés à ces subventions déguisées. Le jugement de l'OMC sera rendu public d'ici la fin août, après consultations avec les parties en litige. Les États-Unis ont encore la possibilité de faire appel.

Même si plusieurs litiges restent en suspens entre l'Europe et les États-Unis, celui du bœuf aux hormones notamment, le temps est plutôt aux compromis, les deux "partenaires" commerciaux s'entendant presque comme larrons en foire pour tout faire pour que la rencontre ministérielle de l'OMC, prévue du 9 au 13 novembre prochain à Doha (Qatar) ne soit pas une réédition de Seattle. Si les Européens veulent que la nouvelle ronde de négociation multilatérale qu'il s'agirait de lancer à cette occasion soit la plus large possible, les États-Unis souhaitent par contre que ces négociations soient plus ciblées mais accompagnées d'une Déclaration suffisamment générale, sur le modèle de Punta del Este, qui donnerait aux négociations le plus de marge possible. Les États-Unis et l'Union européenne semblent également vouloir faire front commun dans les dossiers chauds de l'investissement et de la concurrence. En attendant la préparation de la conférence bute sur de nombreux points que la rencontre des représentants à Genève les 30 et 31 juillet n'a permis de régler. Le dossier agricole reste toujours un objet de litige, mais même si les États-Unis en font une priorité leur position est affaiblie en raison des aides directes massives accordées à leur secteur agricole, ce qui les place un peu en marge des positions affichées par le Groupe de Cairns et davantage encore de celles affichées par les pays en développement. Forts d'être parvenus à se faire enfin entendre des grands à Seattle, les pays en développement, l'Inde, le Pakistan et la Malaisie en tête, se font particulièrement pressants sinon menaçants, dans les dossiers du textile et de la propriété intellectuelle notamment. Le directeur général de l'OMC, Mike Moore, en fin de mandat d'ailleurs, semble encore une fois tout à fait dépassé, comme son organisation d'ailleurs, par le cours des événements. Comment pourrait-il en être autrement d'ailleurs quand l'organisation internationale en est encore à brandir le protectionnisme et la menace que ferait peser sur l'économie mondiale son retour quand les principaux pays commerçant pratiquent sans vergogne un "mercantilisme transnational" en faveur de leurs exportations et de leurs investissements et qu'avec la globalisation, les principaux enjeux ne se situent plus tant au niveau de l'ouverture des marchés, sauf en ce qui a trait aux services et aux marchés publics, qu'au niveau des règles à mettre en place, en matière d'investissement, de concurrence et de gouvernance notamment. Rien d'étonnant de voir la ligne de fracture entre pays développés et pays en développement se creuser dangereusement. Pour le moment les discussions sont dans l'impasse et la prochaine rencontre préparatoire est prévu à Genève en septembre prochain. Le temps commence à presser....

En attendant, l'administration présidentielle et les leaders républicains de la Chambre des représentants ont décidé de reporter à septembre le débat sur la *Trade Promotion Authority*. L'administration Bush veut absolument obtenir du Congrès un mandat fort pour négocier, et ce avant la rencontre ministérielle de Doha. Dans le dossier des Amériques, celle-ci n'en finit plus de souligner l'importance des négociations commerciales hémisphériques, mélangeant pêle-mêle ouverture du commerce, liberté, démocratie et verrouillage des politiques publiques, lesquelles doivent inclure le démantèlement des monopoles d'État, à commencer dans les secteurs des télécommunications et du transport, la transparence et la concurrence dans l'octroi des marchés publics, la protection renforcée de la propriété intellectuelle, la réduction unilatérale des droits de douane (en moyenne entre 10 % et 15 % en Amérique latine, contre 35 aux États-Unis) et la lutte contre la corruption et la criminalité économique. La prochaine rencontre ministérielle doit se tenir à Quito (Équateur) en octobre 2002. D'ici là, elle compte peaufiner sa stratégie bilatéraliste avec quiconque ayant démontré son aptitude et sa volonté d'avoir des politiques économiques libérales, les négociations avec



le Chili servant de modèle. Une sixième rencontre s'est tenue à la fin juillet à Santiago et l'administration présidentielle est confiante d'en arriver à un accord avant la fin de l'année.

## **Mexique**

L'ALENA a beau être un modèle en matière d'intégration, la Chambre des représentants des États-Unis n'en a pas moins décidé de passer outre aux objections de la présidence et de d'adopter, par 285 voix pour et 183 voix contre, un projet de loi sur la sécurité routière visant à limiter la circulation des transporteurs d'origine mexicaine sur le territoire national. Le Président pourra éventuellement exercer son droit de veto, mais le projet a été adopté par le Sénat peu après, à la mi-juillet, et autorise maintenant les autorités américaines à resserrer les inspections de sécurité avant d'octroyer un droit de passage aux véhicules lourds mexicains. La mise en vigueur du nouveau système d'inspection prendra entre six et douze mois. Du côté de Mexique, les autorités ont indiqué qu'elles imposeraient immédiatement des sanctions commerciales si le litige n'était pas résolu par d'autres moyens d'ici janvier prochain, date à laquelle la libre circulation des camionneurs mexicains était prévue conformément au jugement rendu par le panel de règlement des différends qui avait donné raison à la partie mexicaine. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord, en effet, les transporteurs mexicains ne peuvent accéder au territoire américain, les autorités américaines ayant estimé à plusieurs reprises que les véhicules ne satisfaisaient pas aux règles de sécurité routière, et ce, principalement, sous la pression des syndicats américains de transporteurs. Réagissant au vote du Congrès, les dirigeants de la Chambre nationale mexicaine du transport de charge (Canacar) ont demandé aux autorités de fermer immédiatement la frontière mexicaine aux camionneurs d'origine américaine. Une autre dispute endiablée à suivre, donc.

Mentionnons par ailleurs qu'un nouvel accord de libre-échange, entre le Mexique et l'Association européenne de libre-échange (AELE) (comptant l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein), est entré en vigueur ce mois-ci. À l'échelle régionale, le Mexique mène actuellement plusieurs négociations commerciales, avec notamment le Belize et le Panama, en vue d'élargir l'accord existant avec les pays d'Amérique centrale à de nouveaux partenaires et avancer l'agenda du "Plan Puebla-Panama".

## **MERCOSUR**

- Du côté du Cône sud, à la troisième semaine de juillet et suivant de peu le Paraguay qui venait tout juste de procéder à une révision à la hausse de ses tarifs douaniers, l'Uruguay a décidé d'imposer un nouveau tarif de 3 % sur les importations, toutes origines confondues. Les autorités commerciales uruguayennes ont déclaré que cette mesure avait été décidée en réaction aux pratiques commerciales déloyales et aux dévaluations compétitives de l'Argentine et du Brésil. L'Uruguay a également décidé d'imposer des mesures anti-dumping sur les produits oléagineux de provenance argentine, fixant le prix de l'huile à un minimum de 0,28 \$ É.U. le litre. Le Brésil n'a pas tardé à réagir et a annoncé qu'il envisageait de prendre des mesures de représailles contre le Paraguay et l'Uruguay, le Brésil a par ailleurs annoncé qu'il songeait à de possibles représailles commerciales...

On se rappellera qu'en juin dernier, l'Argentine avait décidé d'adopter un régime monétaire maintenant la parité fixe au dollar sur le marché intérieur, tout en autorisant la flexibilité des changes sur le plan commercial. La mesure a immédiatement entraîné la dépréciation du peso commercial, lequel vaut maintenant dans les 1,08 pour un dollar, ce qui, sans aucun doute, va apporter une bouffée d'oxygène aux exportations prises en ciseaux entre un dollar fort et un real faible.

- Les économies du MERCOSUR continuent de se ressentir de la crise argentine, qui en est à sa troisième année exécutive. Pour le premier trimestre de l'an 2001, l'économie argentine a enregistré des résultats peu encourageants, le PIB enregistrant une baisse de - 2,1 % par rapport au même trimestre l'année précédente. Le taux d'inflation reste peu élevé, 0,2 % depuis le début de 2001, mais le taux de chômage est passé de 15 % en 2000 à 16,4 % cette année. Le système des changes fixes est de plus en plus sur la sellette. La dette extérieure, évaluée à quelque 170 milliards de dollars, représentait en 2000 plus de 55 % du PIB. Avec la baisse de la croissance et la chute des rentrées fiscales, le gouvernement est aux prises avec un déficit beaucoup plus élevé que prévu dans l'accord avec le FMI, lequel déficit pousse les taux d'intérêt à la hausse et alimente un cercle vicieux d'endettement duquel l'Argentine a peine à sortir. Sur la question des taux de change d'ailleurs, le numéro deux du FMI, Stanley Fischer, a, en conclusion d'un discours prononcé à l'Université Harvard le 27 juin dernier, fait cette déclaration qui devrait en faire réfléchir plus d'un : "Les vues du FMI ont changé sur la question des régimes des changes. L'institution, après avoir préconisé l'ancrage des taux de change, du moins comme instrument de désinflation, penche maintenant en faveur des taux de change flexibles. Mais en même temps, le FMI considère qu'une fois qu'un pays a opté pour un régime d'ancrage, il lui est difficile d'en sortir." (notre traduction). En attendant, l'Argentine n'est pas prête à prendre un tel risque, du moins pour le moment. Le système du double taux de change n'est qu'un pis-aller, difficilement tenable dans un contexte d'ouverture et de circulation rapide des capitaux. Cherchant à ménager la chèvre et le chou, mais malgré tout décidé à sortir l'économie nationale de son état de prostration chronique, le ministre de l'Économie, Domingo Cavallo, a annoncé vers la mi-juillet la mise en œuvre d'un nouveau programme d'austérité, le septième en deux ans. Le programme, qui a reçu l'appui des 14 provinces de la République et a été finalement adopté par le sénat le 30 juillet, prévoit la réduction de 13 % par trimestre des dépenses gouvernementales, et notamment les salaires et pensions de vieillesse supérieures à 500 \$ consenties aux employés de la fonction publique, ce qui devrait permettre des économies budgétaires de 1,5 milliards de \$ É.-U. d'ici la fin de l'année. Le déficit estimé pour cette année est représenté 2,5 % du PIB. Pour sa part, la Confédération générale des travailleurs (CGT) a convoqué presque immédiatement une grève générale de 24 heures, la septième mobilisation syndicale de ce genre depuis la décidément impopulaire entrée en fonction du gouvernement De la Rúa. On estime selon une étude officielle que dans la capitale et sa province, les 10 % plus riches gagnent 26,4 fois plus que les 10 % plus pauvres, et que 80 % des habitants gagnent moins de 850 \$ par mois. Les marchés financiers seront-ils plus patients que la population ? Des rumeurs, peut-être malveillantes, veulent par ailleurs que le Président argentin soit à la veille de renoncer à son poste.

- Le dossier UE-MERCOSUR avance à bons pas. L'Union européenne et l'Argentine ont en effet signé aux derniers jours de juin un accord de Coopération institutionnelle et financière valable sur six ans. L'accord inclut notamment un montant non-remboursable de 57 millions de \$ É.-U. qui sera alloué à des projets technologiques et l'aide à la petite et

moyenne industrie dans les régions. L'entente vise la coopération dans les domaines de la forêt, de l'éducation, de la justice et aussi de la compétitivité des entreprises argentines. Les fonds prévus dans le cadre de la nouvelle entente de coopération UE-MERCOSUR seront également alloués à la consolidation institutionnelle du Marché commun (11 millions de \$ É.-U.), ainsi qu'à la consolidation de son système économique et commercial (18 millions) et aux activités reliées au développement de la société civile dans les domaines de l'information, de l'éducation et du "forum" social établi dans le cadre du MERCOSUR (12 millions).

Quelques jours après, soit au tout début juillet, les négociateurs de l'UE et du MERCOSUR se sont aussi rencontrés à Montevideo pour faire avancer le dossier de la libéralisation tarifaire sur dix ans dans le commerce des marchandises et des services. À l'issue de la réunion, le négociateur en chef de l'UE, Pascal Lamy, a également indiqué que l'Europe cherchait à développer des positions communes avec le MERCOSUR afin de faire front commun lors de la prochaine ronde des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui devra être initiée à Qatar en automne prochain. En particulier, l'UE compte vraisemblablement appuyer le Brésil (un de ses plus importants partenaires commerciaux et financiers dans les Amériques) dans sa campagne en faveur de produits pharmaceutiques à prix abordables pour les malades du sida et autres victimes de maladies mortelles dans les pays en développement. Le dossier des produits pharmaceutiques (et de la vente libre de produits démarqués) est, on se le rappellera, un point de litige majeur entre les États-Unis et plusieurs pays, dont l'Argentine et le Brésil au sud, mais aussi le Canada au nord.

## **BRÈVES HÉMISPHERIQUES**

- La Banque interaméricaine de développement (BID) a indiqué qu'elle consentirait incessamment un crédit d'un montant total de 1 300 millions de \$ É.U. au Mexique. Les fonds seront entre autres alloués à un programme de consolidation des États et municipales (400 millions), au programme *Procampo* et à la lutte contre la pauvreté (500 millions), ainsi qu'à divers projets de formation de la main-d'œuvre (400 millions). La BID prévoit également débloquent des fonds totalisant les 50 millions de \$ au Paraguay, en vue d'appuyer les réformes du secteur bancaire public. Enfin, le Brésil se portera bientôt solliciteur auprès du Fonds monétaire international (FMI) en vue d'obtenir un nouveau "blindage financier" lui permettant de colmater les risques financiers d'une débâcle possible et peut-être imminente de l'économie argentine.

- Aux derniers jours de juillet, la BID a également approuvé un crédit "trinational" totalisant les 21,8 millions de \$ É.-U. qui servira à financer le "développement durable" du bassin de la rivière Lempa, une région partagée par le Salvador, le Guatemala et le Honduras.

- Le dossier Cuba progresse décidément chez l'Oncle Sam. Fin juillet, le Congrès a décidé de lever l'interdiction partielle qui s'appliquait aux voyages de résidents américains vers l'île de Cuba. Depuis plus de quatre décennies, seuls certains professionnels de la diplomatie ou du secteur académique pouvaient en effet obtenir une autorisation spéciale en vue de visiter l'île, la majorité des citoyens américains devant passer par le Mexique ou tout

autre territoire de transit. L'embargo économique demeure toutefois en grande partie en vigueur.

- Aux derniers jours de juillet, le Président du Paraguay, Hugo Banzer, a annoncé son intention de renoncer à la Présidence, pour des raisons de santé semblerait-il.

- L'affaire Pinochet se poursuit : à la première semaine de juillet, un jugement de la cour d'appel de Santiago a en effet suspendu le procès intenté contre le Général, pour des raisons, non surprenantes, de santé de l'accusé. Les plaignants, principalement les familles des plus de 3000 personnes dont on sait avec certitude qu'elles ont été assassinées sous le régime Pinochet (le nombre des victimes étant probablement plus substantiel), ont déclaré qu'ils porteraient ce jugement devant la Cour suprême.